

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 Prairial.

( Ere vulgaire )

Jeudi 4 Juin 1795.

*Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500, au coin de la rue THÉRESSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 80 livres par an, de 42 livres pour six mois, et de 22 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarerent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)*

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 19 mai.*

Notre cabinet se trouve, dit-on, dans une grande perplexité occasionnée, d'un côté, par la tournure que prennent les affaires de la Pologne, & de l'autre, par l'incertitude où il est sur le succès des projets de paix avec la France; il a pensé que le secret des opérations politiques étoit plus nécessaire que jamais: en conséquence les courriers arrivant des différens corps d'armée qui, à leur retour, recevoient leurs dépêches au bureau des guerres, les reçoivent actuellement par ordre exprès de l'empereur dans la chancellerie intime de son cabinet.

Mais l'embaras où se trouve ce cabinet perce à travers toute cette affectation de mystère, ou plutôt celle-ci sert à le faire découvrir d'avantage. L'objet des mémoires présentés par les ministres des cabinets de Stockholm & de Copenhague est maintenant connu. Ces deux puissances insistent sur le rétablissement de Stanislas sur le trône de Pologne, & réclament la constitution du mois de mai 1791. On prétend que le roi de Prusse est dans les mêmes sentimens. Il ne faut point perdre de vue que la Porte a déjà fait connoître que ses intentions étoient absolument semblables. Le rapprochement étroit qui vient d'avoir lieu entre l'Autriche & la Russie, à l'occasion de la Pologne, doit donc donner une grande jalousie à toutes ces diverses puissances; & si l'on considère que l'Autriche est encore incertaine si la paix pourra se conclure promptement avec la république française, on peut conjecturer qu'elle engagera la Russie à se relâcher de quelques-unes de ses prétentions sur la Pologne. Ce parti conviendrait d'autant mieux qu'il est hors de doute qu'en général les Polonais souffrent, avec beaucoup d'impatience, le joug étranger, & particulièrement celui de la Russie. Ainsi la Pologne, déjà effacée de la liste des puissances de l'Europe, pourroit s'y voir bientôt inscrite de nouveau.

Une autre réflexion se présente. Si l'Autriche, pres-

sée par sa position actuelle avec la France, doit s'empres- ser de satisfaire le cabinet du nord de la Prusse & la Porte; les craintes qu'elle a dû concevoir de ces mêmes puissances, ne doivent-elles pas d'un autre côté l'engager à terminer le plus promptement possible la guerre avec la France?

Le conseil aulique s'est fait rendre compte de la situation où se trouvent les forteresses des frontières de la Bohême & de la Silésie, & en particulier celles de Pless & de Königsgratz. Il a donné ordre de les pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour les mettre sur le pied de guerre. Des convois considérables d'artillerie, de poudre & autres munitions de guerre, ont été expédiés en conséquence. Une partie doit se rendre à Olmutz & l'autre à Königsgratz.

## SUISSE.

*Extrait d'une lettre de Bâle, du 8 mai.*

M. Hardemberg, qui se disposoit à faire un voyage de curiosité & d'agrément dans les cantons, a reçu ces jours derniers un courrier de Berlin qui a dérangé ce projet.

On attend de Vienne le baron de Thugut, ministre de l'empereur, qu'on dit chargé par la cour de Vienne d'assister à un congrès général de paix qui doit se tenir ici, de sorte que le bruit est général que sous quelques semaines un plan de pacification sera à même d'être discuté entre la cour de Vienne & la république française.

Les mouvemens des armées autrichiennes sur le Rhin sont si vifs dans ce moment, qu'ils semblent contraster en quelque sorte avec cette espérance & ce desir communs, que toutes les cours ont de mettre un terme aux calamités de la guerre. Cependant on pense généralement que l'activité actuelle du cabinet autrichien a pour motif principal, celui d'obtenir des conditions de paix plus honorables, & non de retarder cette paix également nécessaire à toutes les puissances belligérantes. Les conquêtes des

Français jusqu'ici sembloient les autoriser à exiger de grands sacrifices de la part des nations dont ils ont triomphé ; cependant on présume que cette nation généreuse & magnanime, plus éclairée que jamais sur ses véritables intérêts politiques, est disposée à ne pas user aussi sévèrement des loix de la victoire, & que, contente d'avoir humilié tous ses ennemis & d'avoir propagé des principes de liberté dans l'esprit de tous les peuples, elle songe plus à jouir de sa gloire, & à en recueillir des fruits solides, qu'à continuer à se tenir isolée du reste de l'Europe, en maintenant tous les projets ambitieux que ses derniers tyrans avoient inconsidérément proclamés dans toute l'Europe.

Quoi qu'il en soit de ces considérations particulières, que la saine politique semble ne pas désavouer, on assure ici, c'est-à-dire dans le centre ou dans le foyer de toutes les négociations, que la France a cessé les hostilités contre l'Espagne, & que, sans des considérations particulières & du moment, les conditions de paix avec cette puissance seroient déjà publiques.

On ne se dissimule pas que l'Angleterre met tout en usage pour entraver les pacifications particulières, dont l'effet inévitable sera de réunir contre son orgueil maritime tous les différens états qui ont à s'en plaindre, c'est-à-dire, toutes les nations commerçantes. C'est une leçon bien terrible pour les cabinets ambitieux outre mesure, que cette crainte réelle du cabinet britannique, de se voir enfin punir d'un despotisme usurpé sur le commerce de tout l'univers.

On écrit de Constance qu'on vient de découvrir un complot tendant à livrer Luxembourg aux Français ; on ajoute qu'un officier & un avocat, chefs de cette conspiration, ont été pendus. Une nouvelle de ce genre peut être un acte de prévoyance de la part de ceux qui pensent que Luxembourg est réduit aux abois ; aussi il convient d'ajourner la foi qu'on pourroit y ajouter.

## F R A N C E.

## DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

D'Aix, le 7 prairial.

Nous avons été dans les plus vives alarmes au sujet de l'affaire de Toulon ; quand les représentans du peuple Poulitier & Guerin y étoient entrés, on crut d'abord que c'étoit un triomphe, mais nous ne tardâmes pas à apprendre que c'étoit un piège qu'on leur avoit tendu ; il paroît que Guerin a été pris pour dupe, on n'en dit pas autant de son collègue ; nos montagnards ne tarderont pas à faire une sortie ; la troupe marseilloise, composée d'environ 4000 hommes, presque tous de troupes de ligne, fut repoussée au Baussat & du Baussat à Cujès ; cet événement jeta la consternation à Marseille ; plusieurs familles prirent le parti de la fuite ; les voitures ont coûté jusqu'à 1200 livres pour venir ici, & 3 ou 4000 livres pour aller à Nîmes ou ailleurs. Chambon lut une proclamation qui invitoit Marseille à se lever en masse ; nous étions dans cet état alarmant de choses, & sans trop savoir quel parti prendre, quand on nous annonça hier matin, à cinq heures, l'arrivée imprévue de Cadroy & d'Isnard ; dix bataillons qui seroient arrivés, n'auroient pas produit le même effet, & n'auroient

pas remonté l'opinion comme l'a fait la présence de ces deux représentans ; ils ont harangué avec une facilité & une véhémence incroyables, nous ont annoncé l'arrivée de 6000 Lyonnais, qui descendent par le Rhône, de la cavalerie qui ne tardera pas d'arriver, & nous ont invités à organiser de suite le bataillon qu'on avoit déjà levé & qui avoit été tiré au sort ; la chose est faite, il devoit partir ce matin ; mais, suivant les apparences, il ne partira que demain ; ce bataillon est indépendant de 9200 jeunes gens environ, qui sont bien plus déterminés que nous tous à faire, s'il le faut, le coup de fusil.

Les représentans furent conchier à Marseille, où leur présence étoit plus que nécessaire ; ils nous transmirent la nouvelle officielle de la reprise du Beausset par nos troupes, la prise de 9 pièces de canon & de 200 rebelles, la mort de 80, & l'assurance que le général Pottier avoit à Chambon du salut de Marseille, si on faisoit arrêter deux commandans militaires de son armée, qui lui paroissent d'intelligence avec les Toulonnais. Cette mesure devoit avoir été suivie, & nous sommes, comme tu peux le croire, depuis cette nouvelle, infiniment plus tranquilles. Je ne suis pas sorti ce matin, mais on assure que les nouvelles se soutiennent en bien.

On donne pour certain que les deux représentans Poulitier & Guerin ont trouvé moyen de sortir de Toulon & qu'ils sont à Marseille. Est-ce un piège qu'ils ont tendu aux toulonnais, ou bien ont-ils été faits prisonniers dans quelque nouvelle affaire ; c'est ce que je ne sais point encore. La convention prendra sans doute de son côté de fortes mesures, & je crois bien que si nous gagnons seulement encore 8 ou 10 jours, cette affaire tournera tout à fait contre les révoltés, & amènera la destruction totale de ce parti, du moins dans nos malheureuses contrées.

On parle de la prochaine arrivée de Kellermann, à tête d'un bataillon de troupes de ligne ; on assure que Granet aîné frère du député ; Charbonnier, député, Escudier, père du député, sont à la tête des révoltés ; vient d'être établie une commission militaire pour juger les rebelles pris les armes à la main.

De Paris, le 13 prairial.

Les lettres de la Charente nous confirment que deux jours avant le décret qui ordonnoit l'envoi des trois coupables, Collot, Billaut & Barrère, devant le tribunal criminel de ce département, les deux premiers s'étoient embarqués pour le lieu de leur déportation, l'un sur la fregate *l'Expédition* & l'autre sur la corvette *le Catf*, que Barrère seul étoit resté à l'Isle d'Oleron, d'où va être traduit devant ses juges. Ainsi de ces trois coupables, deux seulement échapperont au glaive de la loi.

Depuis la suppression du tribunal révolutionnaire, cette institution un peu mitigée du régime despotisme, les sessions de ses séances, au palais de justice, vient d'être destinées à celles du tribunal de cassation, qui les tenoit auparavant aux écoles de droit, en face du Panthéon.

Dans la séance où Louvet a fait l'éloge funèbre du député Ferraud, ce représentant a nommé les sections qui ont particulièrement mérité de la patrie par leur attachement à entourer la convention lors de la révélation

1<sup>er</sup>. pr  
pas été  
mencla  
rompu  
avec d  
à la ch  
dans l  
éclaté.

La m  
tous le  
le cœur  
de voir  
longues  
larmes.

On s  
nent d  
tion ;  
des aut  
tembre  
mettre

osté, ta

base du

publier

pas rép

de cinq

mais en

étoit do

sur des

Osons l

ritiers

dissémi

dans to

mens ;

insolens

missions

nieres :

tion de

minimal,

si coupa

dans la f

On po

pliqués

rapports

que l'éta

leur tyr

atrocé,

lement t

t'culière

adoptée

nous dev

nière biz

nées. On

à la supp

que diffé

sur-tout

assigné p

des victi

Il arri

des dépar

qu'elle d

général &

de front.

1<sup>er</sup>. prairial. La section de la Butte-des-Moulins n'ayant pas été nommée des premières dans cette nombreuse nomenclature, en mouvement de surprise interrompu l'acteur; mais il l'a bientôt calmé, en rappelant avec distinction les services que cette section a rendus à la chose publique, par ses principes & par sa conduite dans tous les tems; & de nombreux applaudissemens ont éclaté.

La marche ferme & soutenue de la convention contre tous les attentats des précédentes tyrannies, porte dans le cœur des bons citoyens la consolation & l'espérance de voir bientôt succéder des jours sereins à ces nuits longues & désastreuses noyées dans le sang & dans les larmes des vrais républicains.

On se rappelle que Thuriot, l'un des tyrans qui viennent d'être prosrits, arracha dans le tems, à la convention, le rapport du décret qui ordonnoit la poursuite des auteurs, fauteurs & acteurs des massacres du 2 septembre & jours suivans: un nouveau décret vient de remettre en activité cette juste poursuite; on n'avoit pas osé, tandis que la terreur la plus despotique faisoit la base du gouvernement d'un peuple qu'on proclamoit libre, publier que les autorités constituées d'aujourd'hui, qui n'avoient pas réprimé sévèrement des massacres qui durèrent plus de cinq jours entiers, étoient non-seulement complices, mais encore auteurs de cette longue boucherie. Quelle étoit donc la lâcheté qui a fait observer le même silence sur des faits aussi atroces, même depuis le 9 thermidor? Osons le dire: Robespierre avoit laissé une armée d'hérétiques de ses principes sanguinaires; cette armée étoit disséminée en groupes dans les comités révolutionnaires; dans toutes les administrations, dans tous les départemens; elle avoit des *missi dominici*, dans ces proconsuls insolens, qui fouloient aux pieds toutes les loix dans leurs missions; elle avoit des agens dans toutes les jacobineries: ces sociétés comptoient encore sur la résurrection de leur regne; & les événemens récents du 12 germinal, du 1<sup>er</sup>. prairial, ne prouvent que trop que de si coupables espérances n'étoient pas entièrement éteintes dans la tête des enfans posthumes de Robespierre.

On peut avoir remarqué que ces tyrans s'étoient appliqués de tout tems à isoler la république de tous ses rapports avec les autres nations; ils ne dissimuloient pas que l'état de guerre leur étoit nécessaire pour perpétuer leur tyrannie; & afin que rien ne contrariât leur plan atroce, ils étoient allés jusques à intervertir, non-seulement toutes les notions de la morale publique & particulière, mais même à renverser la mesure des tems, adoptée par toutes les nations du globe; de sorte que nous devenions étrangers à tout l'univers, par une manière bizarre de compter les jours, les mois & les années. On commence à croire que l'on reviendra bientôt à la supputation commune des tems, d'après les lumières que différens écrits ont répandus sur cette matière, & sur-tout d'après le décret du 14 prairial dernier, qui a assigné pour le 3 octobre prochain une fête en faveur des victimes innocentes de notre longue tyrannie.

Il arrive journellement des adresses spontanées de tous les départemens à la convention nationale, sur la fermeté qu'elle déploie contre les terroristes: ainsi l'esprit général & celui de la convention, marchant de concert & de front, on a lieu de penser qu'il n'existera plus de

ces tiraillemens funestes, à l'aide desquels les désorganiseurs démagogues faisoient si cruellement bien leurs affaires. Toute la France demande un gouvernement, & la convention s'empresse de lui en donner un qui soit propre à réprimer à jamais l'anarchie. Nous voila donc dans la route du bonheur; que les malveillans n'ont plus la puissance d'encombrer de ruines. Ne parcourons pas avec trop de rapidité cette route, que l'impatience ne la seme par de nouveaux écueils; c'est la première fois que la volonté générale, qui fait la force publique, est une & indivisible; & c'est la première fois qu'il nous est permis de compter sur de vrais biens.

L'époque où la convention doit entendre le rapport du comité des onze sur l'organisation d'une constitution, paroît bien éloignée pour l'impatience de beaucoup de gens; quoique ce rapport soit indiqué au 25 de ce mois. En attendant, les opinions divagent dans la plus vaste latitude; & cependant les esprits les plus exercés dans les matières du gouvernement ont peine à concevoir qu'il soit possible de réunir en si peu de tems toutes les conceptions politiques anciennes & nouvelles, pour en former un code constitutionnel qui soit reçu avec une majorité quelconque d'approbation.

Au reste, ceux qui font cette objection, qui n'est pas insoluble, devroient considérer que l'opinion générale du peuple français, éclairée aujourd'hui par une longue expérience, tend à se reposer dans un calme dont l'anarchie précédente lui a fait connoître tout le prix; & qu'aux excès extrêmes dont on est revenu, a succédé le désir unanime de voir un gouvernement solide rendre à la patrie fatiguée son bonheur, sa splendeur & tous les biens résultans de la paix intérieure, qui est devenue un besoin général pour les gouvernans & pour les gouvernés.

Il paroît un ouvrage piquant & bien fait, intitulé *Panegyrique de Marat*, prononcé le 15 germinal, dans l'antre qui lui servoit d'asyle, par le docteur Cannibale, vice-président perpétuel des Jacobins. Ce titre indique suffisamment l'esprit général de l'Europe, & l'objet de l'auteur nous paroît fort bien rempli; c'est un recueil de faits précis & bien articulés des horreurs que la défunte société a commises sous les auspices du patron *Marat*; patron cruel, absurde & sanguinaire, dont les autels ont si long-tems déshonoré la république française. Cet écrit se fait lire avec intérêt, même par les bons citoyens qui pensent savoir à fonds l'histoire de notre vandalisme; ils y trouveront des traits qui ne doivent point être perdus, & un style très-souvent digne des excellens morceaux de la satire *Menippée* & de la manière du docteur anglais *Swift*. Cet ouvrage en 70 pages, se trouve chez tous les marchands de nouveautés. Prix 3 liv.

#### COMMISSION MILITAIRE.

Séance du 11 prairial.

La commission militaire a condamné à la peine de mort Nicolas Etienne Chebrier, gazier, membre du comité révolutionnaire de la section de l' Arsenal, ensuite garde-

magasin de la commune, atteint & convaincu d'avoir marché à la tête des factieux le 1<sup>er</sup> prairial, essayé de faire soulever le bataillon de l'Indivisibilité, & d'avoir harangué à la tribune les factieux qui avoient violé le sanctuaire des loix.

Elle a prononcé la même peine contre Pierre-François Duval, cordonnier, atteint & convaincu d'avoir forcé le même jour le lieu des séances de la convention, & d'avoir injurié Boissy, président.

*Du 12.*

La commission militaire déclare qu'il n'y a lieu à accusation contre Charles François, maître de danse, demeurant rue Claude, au Marais; ordonne qu'il sera sur-le-champ mis en liberté, & que sa carte de citoyen lui sera rendue.

La commission militaire prévient ses concitoyens qu'elle tient actuellement ses séances publiques ancienne maison de la mairie, rue neuve des Capucines, près la place Vendôme.

Le représentant Maure, dont la conduite avoit été renvoyée à l'examen du comité de législation, s'est tué d'un coup de pistolet. On a trouvé chez lui un papier sur lequel il avoit écrit ces mots : *J'ai été égaré.*

### CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen MATHIEU.

*Suite de la séance du 14 prairial.*

La convention nationale décrète l'impression du discours du représentant du peuple Loavet, sur l'assassinat du représentant du peuple Ferraud, la distribution de ce discours au nombre de six exemplaires à tous les membres de l'assemblée, l'envoi aux départemens & aux armées, & la traduction dans toutes les langues.

Thibaudot saisit cette occasion pour rappeler les nombreuses victimes à qui leur amour pour la liberté a coûté la vie. Ombres de Vergniaux ! & de vous tous, généreux amis de votre patrie, l'échafaud aura été pour vous le chemin de l'immortalité !

Thibaudot propose & l'assemblée rend le décret suivant :

La convention nationale décrète qu'il sera célébré dans toute l'étendue de la république, une fête funèbre, le 3 octobre prochain (vieux style), en l'honneur des amis de la liberté, immolés par la tyrannie décevante; charge son comité d'instruction publique de lui présenter les moyens d'exécution.

La convention nationale a décrété ensuite qu'on gravera sur la tombe du représentant du peuple Ferraud ses dernières paroles :

« Plus d'une fois mon sein fut couvert du sang ennemi ; il est chargé de cicatrices ; je vous abandonne ma vie, frappez : mais ne profanez pas le sanctuaire des loix ».

*Séance du 15 prairial.*

Dussaulx, au nom de la députation chargée de se rendre au lieu de la sépulture de Ferraud, a rendu compte que

la députation a marché au milieu du plus profond silence, la douleur & la sensibilité étoient peintes sur tous les visages; arrivés sur la fosse, les députés ont couvert son corps d'un drap funèbre; l'un d'eux lui a adressé des paroles de regrets, & la députation s'est retirée après trois adieux, à la manière antique.

Le tribunal de cassation est venu rendre compte de ses opérations, & féliciter la convention de la victoire qu'elle a remportée sur les factieux.

Un membre a représenté que jamais ce tribunal n'a paru à la barre pour flatter & encenser la tyrannie.

L'assemblée ordonne la mention honorable de l'adresse.

On propose divers amendemens à la loi du 10, sur le nouveau mode d'aliénation des biens domaniaux. Voici ceux qui ont été adoptés.

Les cheptels seront vendus à part.

Les biens de la liste civile ne seront pas payés 75 fois le prix des baux en 1790, parce qu'à cette époque tous ces baux étoient passés à vils prix, & que même ils ont été cassés depuis, mais d'après l'évaluation faite aux termes de la loi du 11 juin 1793.

Les acquéreurs des biens qui se paient en nature ne jouiront du revenu qu'après la récolte.

Le comité de salut public a proposé cet amendement à l'article III, parce que sa stricte exécution pourroit nuire à l'approvisionnement des armées.

On a proposé encore quelques amendemens pour remédier à des abus qu'on a dénoncés.

Thibaut a dit que des agioteurs inconnus arrivoient de toutes parts dans les campagnes pour soumissionner les biens; qu'il s'en présentoit souvent 400 à la fois, & qu'ils sont sûrs d'avoir la priorité, ils s'arrangent pour revendre ces biens.

Thibaut proposoit qu'on fût tenu de payer ces biens trois quarts comptant & le reste dans deux mois, & qu'entre divers concurrents ils fussent donnés au plus offrant.

Un autre membre a dit qu'il avoit vu arriver de toutes parts des accapareurs de biens nationaux.

Ces paroles ont excité un vif soulèvement.

Boadin dit que lors de la loi sur les certificats de civisme, Charles proposoit tant & plus d'amendemens. Poultier se retourne vers lui: avec tes amendemens, dit-il, personne ne pourra avoir de certificats de civisme. Tant mieux, lui répondit Charles.

Il en est de même de la loi actuelle, dit Boadin: force d'amendemens, on va la détruire.

Je ne connois rien à tout ce qui se passe, dit Boadin: vous voulez retirer des assignats sans démonétisation, vous avez adopté un moyen, & aujourd'hui vous commencez par dire des injures à ceux qui veulent user de ce moyen. Certes, il n'y a que ceux qui ont des assignats qui peuvent en faire rentrer; qu'ils achètent pour garder vos biens ou les revendre, que vous importez pourvu qu'ils se vendent & que les assignats rentrent.

On passe à l'ordre du jour & à l'appel nominal pour renouveler les membres du comité de salut public; ceux qui sortent sont Merlin de Douay, Fourcroy, Lacombe & Laporte; ceux qui les remplacent sont, Gamon, Rivière, Marec & Blad.